



Trame d'analyse d'impact sur les droits fondamentaux (FRIA)

Usage : recrutement assiste par un systeme d'IA. Article 27 du reglement (UE) 2024/1689. A completer par le deployeur. Les sections marquees **PRE-REMLIE** sont generees par Scellance depuis le journal du systeme. Document informatif, ne constitue pas un avis juridique.

1. Identification

Deployeur, responsable, date, systeme concerne, fournisseur.

2. Processus et finalite

Dans quel processus de recrutement le systeme est-il utilise, et pour quelle finalite ?

3. Periode et frequence d'utilisation

Sur quelle periode, a quelle frequence, pour quels volumes de candidatures ?

4. Categories de personnes affectees

Quels candidats sont concernees ? Populations potentiellement vulnereables ?

5. Logique et criteres du systeme **PRE-REMLIE**

Criteres de tri, ponderations, seuils, sources. Genere depuis le referentiel scelle.

6. Risques de prejudice specifiques

Risques de discrimination ou d'atteinte aux droits, et leur probabilite.

7. Mesures de supervision humaine **PRE-REMLIE**

Comment un humain confirme ou reprend la main. Tracabilite des overrides (article 14).

8. Mesures en cas de materialisation du risque

Gouvernance, voie de reclamation du candidat, correction.

9. Information des personnes et RGPD

Modalites d'information des candidats, base legale, droits (dont article 22 RGPD).

